

# Delusinne : « On a le droit d'avoir une troisième radio »

## MÉDIAS Le CEO de RTL défend le retour de Mint

► Philippe Delusinne veut convaincre de la nécessité du retour de Mint sur les ondes en 2018.

► Selon lui, le CSA a la chaîne dans le viseur.

ENTRETIEN

**A** lors que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles planche sur la réforme du décret audiovisuel et le futur plan de fréquences (2018), Philippe Delusinne, CEO de RTL Belgium, prend les devants. Huit ans après avoir été obligé de « sacrifier » la radio Mint sur l'autel du plan de fréquences, il revient à la charge en insistant sur le caractère unique de Mint dans le paysage radio-phonique. Dans son viseur : le CSA, dont il dénonce « la vindicte ».

**Votre radio Mint n'a pas reçu de fréquences lors du dernier plan FM (2008) mais a signé son retour sur les ondes début de cette année de manière détournée via des accords de licence avec trois radios provinciales (Maximum, Must FM et BXFM). Une façon déguisée de contourner l'esprit de ce plan ?**

*Absolument pas. Ce sont ces radios qui sont venues nous voir car elles connaissaient d'importantes difficultés économiques. Nous les aidons en leur fournissant un programme tout fait qui leur permet d'attirer de nouveaux auditeurs et annonceurs puisqu'elles rejoignent notre régie IP. On y gagne aussi puisque la marque Mint peut exister autrement que via internet comme c'était le cas depuis huit ans. C'est un*

*« win-win ». J'insiste là-dessus car on a dit beaucoup de choses totalement erronées comme le fait qu'on serait partie prenante dans l'actionariat. C'est faux. Les chaînes gardent leur indépendance, leur ligne éditoriale et leur management.*

**Le CSA a des doutes sur la légalité de l'opération et enquête auprès des trois radios...**

*Le CSA s'est trompé en 2008 en ne nous donnant pas cette fréquence et se trompe encore aujourd'hui. Il se rue sur Mint en disant que ce que l'on fait est probablement illégal, ce qui n'est pas le cas. J'observe dans le même temps la mansuétude dont il a fait preuve avec « DH Radio » (groupe IPM), à qui on a finalement infligé 11.000 euros d'amende après huit ans d'errements et alors que cette radio n'a jamais rempli ses obligations. Il y a deux poids, deux mesures. J'ai le sentiment qu'il y a par rapport au groupe RTL une vindicte qui remonte à 2005, lorsque nous avons fait le choix d'être régulés au Luxembourg. On a besoin du CSA, mais il devrait se concentrer sur ses vraies missions.*

**Vous n'avez jamais digéré sa décision d'octroyer la fréquence que vous convoitiez à IPM ?**

*Je n'aurais jamais pensé qu'on pouvait priver de fréquence une radio qui faisait 2,9 % de parts de marché après seulement 14 mois d'existence. Elle répondait à un vrai besoin sur le marché. C'est une chaîne masculine qui touche une classe sociale plus aisée et plus urbaine avec un ton impertinent, un vrai ancrage dans la Communauté française.*

**En 2008, le CSA avait invoqué votre position dominante sur le marché (Bel RTL + Contact) pour justifier son refus...**

*Les gens qui écoutent Mint n'en ont rien à faire que ça vienne du groupe RTL. Ce qui compte, c'est que l'offre soit riche et que l'ensemble des radios qui cohabitent occupent chacune une place différente sur le marché. C'est la diversité des services qui est importante, pas la diversité des éditeurs. En 2008, on nous a dit qu'aucun groupe ne pouvait avoir plus de 20 % d'audience (NDLR : RTL a 30 % actuellement) car c'était un frein à la diversité. Ils ont donné la fréquence au groupe IPM qui n'est pas arrivé avec un projet industriel, mais qui a dit « j'ai*

*le droit aussi d'avoir une radio ». Conséquence : huit ans plus tard, ils ont 0,6 % d'audience avec une quantité énorme d'argent gaspillé.*

**Le PS voudrait relever ce seuil « diversité » de 20 à 35 %. Cela va plutôt dans le sens que vous souhaitez...**

*Oui. Je constate une évolution des mentalités. Nous sommes demandeurs que les contraintes légales sautent afin que le projet Mint soit éligible pour le prochain plan de fréquences. Pourquoi la RTBF pourrait-elle avoir 35 % du marché alors que nous devrions nous limiter à 20 % ? On me rétorquera qu'il s'agit d'un service public. D'accord. Sauf que les radios de la RTBF viennent concurrencer les acteurs privés sur le marché publicitaire.*

**Le CDH bloque et ne veut pas relever le seuil à 35 %.**

*Il paraît. J'ai été voir Benoît Lutgen. Je ne comprends pas cette hostilité. Est-ce qu'il y a dans ces discussions des gens qui mettent les intérêts politiques au-dessus de l'intérêt des auditeurs ?*

**La diversité des éditeurs est aussi importante, sinon on se retrouve face à un duopole et une diversité purement « marketing »...**

*On a un marché de 4,5 millions d'habitants et un groupe public qui détient 5 chaînes. Il ne faut pas rêver, on ne pourra pas faire vivre 20 radios sur un marché aussi étroit. Il y a une réalité économique. Nous ne sommes pas un groupe hégémonique. Je pense que nous avons avec Mint*

*une offre qui contribuerait à la diversité du paysage radiophonique. Ce serait dommage que l'on ne prenne pas ça en compte sous prétexte qu'on est grand. J'espère que la sagesse prévaut et que Mint sera au moins éligible pour le dépôt des offres. ■*

Propos recueillis par

MAXIME BIERMÉ

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

## PROPOSITION

### Ouvrir le capital des radios provinciales

Selon Philippe Delusinne, les radios provinciales ne sont pas viables économiquement seules. « C'est l'une des

erreurs du plan de fréquences actuel. » Faudrait-il les supprimer et regrouper toutes les fréquences dans un nouveau réseau communautaire ? Le CEO de RTL y est opposé. « Ces radios ont leur utilité. Elles ont une mission de proximité. Je pense par contre qu'il faudrait les aider en modifiant la loi pour leur permettre d'ouvrir leur capital à des acteurs privés. » RTL est-il intéressé ? « Je ne spécule pas sur ce qui pourrait se passer dans deux ans, répond Philippe Delusinne. Il ne s'agit pas uniquement de nous. D'autres pourraient être intéressés. C'est un constat général que je porte. »

J.-F. M., M.B.